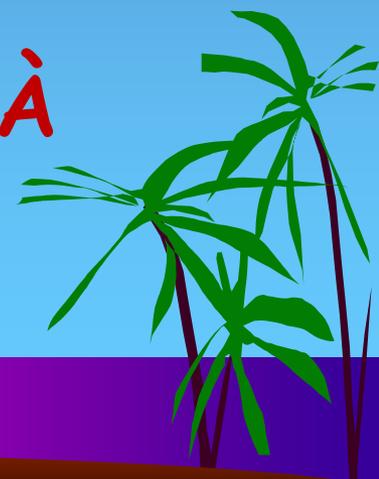


Désynchronisation

- Possibilité de réaliser des factures électroniques en l'absence de la CPS du praticien
- **Utilisation d'une CPE** → carte de professionnel d'établissement = carte d'assistante (cas habituel) ou la CPS d'un autre praticien (cas exceptionnel) qui ne soit pas non plus la carte d'un remplaçant



- Les factures constituées ne sont pas "signées", elles le seront en la présence de la CPS du praticien titulaire, lors de la mise en lot
- Dans l'onglet "Données FSE" du composant de télétransmission (vitale.exe) les actes ainsi enregistrés apparaîtront avant remise en lot avec la mention "À sécuriser" de couleur orange



- Fonctionnalité très utile pour les cabinets de groupe → permet aux assistantes de réaliser tout au long de la journée des factures électroniques pour chacun des praticiens du cabinet, en utilisant chacune sa CPE personnelle

- Par la suite chacun des praticiens pourra avec sa CPS sécuriser les factures électroniques, créer les lots et les télétransmettre

